



Lattes, la vie naturellement.

## **RESEAU PARENTALITE LATTOIS**

**Réunion du 6 décembre 2022**

**Ordre du jour : PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE**

### **Membres présents :**

- Caroline BLANES, Responsable du Guichet Familles, Lattes
- Julie BOLUMAR, Directrice Crèche associative « Les Micocouliers »
- Emilie BONIELLO, Directrice ALP Grand Tamaris, Lattes
- Odile CHENERIE, Association Moderato
- Karine CIRILLO, Educatrice Jeunes Enfants LAEP « Les Etoiles Filantes »
- Nadia DEHAESE, Responsable territorial PMI Adjointe, Conseil Départemental de l'Hérault
- Clarisse GAVEAU, stagiaire EJE Crèche « Les Mésanges »
- Elodie GOUJON-NOCETE, Directrice Adjointe « Les Mésanges"
- Régis JOUVE, Elu Référent CTG, Mairie de Lattes
- Pascale LEROY-SALORT, Référente Handicap Inclusion, Lattes
- Sabine MEHL, Médecin PMI, Conseil Départemental de l'Hérault
- Elisabeth POINT, PMI Lattes, Conseil Départemental de l'Hérault
- Barbara PUJOL, Association Moderato
- Solène ROQUES, Cheffe de service social CCAS
- Sébastien ROUVIER, Directeur ALP La Castelle, Lattes
- Marcos SIEIRA, Directeur LAEP « Les Etoiles Filantes »
- Céline ZANDRINI, Directrice du secteur Petite Enfance, ccas de Lattes

### **Membres excusés :**

- Béatrice ALVARD, Cheffe de service des permanences de l'EPE
- Ingrid ALVAREZ Educatrice de Jeunes Enfants, Relai Petite Enfance Lattes/Pérois
- Boris BIRMELE, Chargé de Coopération CTG, Mairie de Lattes
- Brigitte HENRY, Assistante Sociale ADS, Mauguio
- Delphine MARC, Directrice du SARF « Les Narcisses »
- Véronique MASI, Assistante sociale CAF de l'Hérault
- Kamal MEZOUAR, Directeur ALP La Cougourlude, Lattes
- Laetitia UHLEN, Médiathèque, Lattes
- Tiphaine VARNEROT, Coordinatrice Enfance Jeunesse, Mairie de Lattes
- Martine VERGNES, Directrice de l'Ecole Élémentaire « Le Grand Tamaris », Lattes
- Caroline WYSS, Agent de Développement Local CAF

La réunion débute à 9h35.

Madame DEHAESE présente la Direction Protection maternelle et infantile avec la réorganisation du service :

- Service Agréments et modes d'accueil enfance - SAMAE
- Service agréments territorialisés : SAT
- Services territoriaux de PMI : STPMI
- Service Epidémiologie
- Service départemental prénatal et planification

Le Service Territorial de Protection Maternelle et Infantile comprend 4 cellules :

- Cellule 1 : St Martin- Millénaire ;
- Equipe : 2 médecins, 5 puéricultrices, 1.5 infirmières, 1.5 sages-femmes ;
- Cellule 2 Pignan Lattes ;
- Equipe : 3 médecins, 5 puéricultrices, 1.5 infirmières et 1.5 sages-femmes.

Plusieurs missions de la PMI :

- Suivi de grossesse par la Sage-femme puis relais avec la puéricultrice de PMI du secteur pour le suivi du nourrisson en post natal ;
- Suivi médical de l'enfant de 0 à 6 ans : Consultation des nourrissons, en binôme puéricultrice/médecin  
Permanences avec la présence d'un psychologue dans la salle d'attente puis échange avec le médecin et la puéricultrice, partage de ses observations.
- Bilan de santé en écoles maternelles
  - o (B1) en binôme puéricultrice/infirmière : Dépistage : poids, taille vision, audition, vaccinations, prévention des troubles bucco-dentaires, troubles du langage... Orientation possible (OPH, ORL ...). Demande d'un retour des parents.
  - o Entretien avec l'Enseignante, le médecin, la puéricultrice (B2)  
Le médecin PMI suit les Petites Sections et Moyennes Sections  
Le médecin scolaire de l'Education Nationale suit les Grandes Sections.
  - o Bilan plus complet (B3) : Si des difficultés sont repérées sur le développement de l'enfant, dépistage des troubles du langage, trouble de la motricité,... proposition par le médecin de PMI d'une consultation avec la présence des parents.
- Permanence des puéricultrices : avec ou sans rendez-vous dans les locaux de la PMI ou le bus PMI ou des visites à domicile.
- VAD : visites à domicile effectuées par les puéricultrices du secteur sur proposition du professionnel ou à la demande des parents
- Liaisons hospitalières : conventions avec les hôpitaux et les maternités, les professionnelles de PMI (puer et SF) reçoivent des liaisons hospitalières émanant des services afin de proposer un accompagnement PMI, plusieurs critères peuvent être à la source de ces liaisons (jeune mère, primipare, soutien allaitement etc...) souvent en lien avec une vulnérabilité repérée ou à la demande des patients
- Protection :  
Informations préoccupantes pouvant être faites par l'école, professionnels, des citoyens,... :  
Numéro d'alerte national 119  
Pour les professionnels vérifier le circuit en interne notamment éducation nationale  
SDIP : Service Départemental Informations Préoccupantes. Service regroupant les IP et qui est à l'origine de la demande d'évaluation par les secteurs  
Selon le caractère d'urgence :

- ⇒ saisie du Procureur
- ⇒ mise en œuvre du dispositif IP
  - Évaluation dans un Délai de 3 mois en binôme de travailleurs medio sociaux
  - Assistants sociaux, Puéricultrices (pour les moins de 3 ans et si problématique santé)
  - Assistants sociaux, Educatrices Jeunes Enfants (pour les plus de 3 ans et/ou si problématique éducative éducation)

Différentes mesures :

- TISF : au domicile avec des objectifs précis.  
Contrat tri-partite : Parents/ PMI ou service social / Association  
Intervention au domicile des parents pour un suivi administratif, éducatif, sécurisation du domicile,...
- Appui parental : Association « Abri Languedocien ». mesure effectuée par une puéricultrices  
Parentalité : travail sur le lien parents/enfant, ouverture vers l'extérieur LAEP  
Une puéricultrice intervient au domicile de façon plus intensif à la demande des parents.  
Proposition de temps de prévention collective : bébés nageurs, activités, portage...

Missions de l'infirmière de secteur :

- accompagne la puéricultrice sur les bilans sensoriels en école maternelle ;
- assure le suivi des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'enfance (ASE) : bilan de santé dans les 3 mois, pour les enfants 7 à 21 ans. (Pour les enfants de 0 à 6 ans le suivi est assuré par le médecin de PMI et parfois pour les enfants de 6 à 7 ans)
- évalue et met en place les mesures de protection auprès des adultes vulnérables (tiers maltraitant)
- mise en œuvre et participation à des actions collectives

Missions de la sage-femme :

- Suivi prénatal et post natal immédiat
- Planification familiale et santé sexuelle

Présence d'une conseillère conjugale sur certains territoires.

Missions du médecin PMI dans les écoles :

- PAI : validés et mis en place dans l'école : explication du protocole de soins en réunion (si PAI sensible : allergies, convulsions...)
- Participation aux équipes éducatives ;
- Activités de prévention collective : thématiques des écrans, santé bucco-dentaire... En lien avec une demande de la direction de l'école.

Ateliers psychomoteurs, massages...

Formation par l' APOH (Association de prévention en orthophonie de l'Hérault) des Puéricultrices sur les troubles du langage et mise en place d'ateliers collectifs

M SIEIRA intervient pour expliquer la présence d'ateliers psychomoteurs animés par une psychomotricienne, sur le quartier de St Martin et ouverts aux familles lattoises.

Accès sur soutien parentalité et développement de l'enfant.

Les services de PMI sont ouvert à toutes les familles, même celles qui ne sont pas en difficulté.

Le service a été créé à la fin de la guerre 39/45 pour soutenir les familles et prévenir la mortalité infantile et maternelle .

Il agit au titre de la prévention, et non curatif. La PMI n'est pas habilitée à répondre à l'urgence. Il est important que les familles aient un médecin traitant.

Afin de ne pas systématiquement associer la PMI au volet protection, Il pourrait être prévu une invitation des professionnels de PMI à des cafés des parents, réunion de rentrée... afin de rencontrer les familles, échanger sur les missions de soutien.

Les locaux de la PMI de Lattes sont limités, problème d'accessibilité ...  
Déménagement en attente

Le BUS PMI :

- Circule dans les villages ne disposant pas de locaux ;
- Consultations et permanences (médecins / puer/SF) dans tout le Département ;
- Consultations dans les camps de roms.

Le but est d'aller au plus près de la population isolée.

Association Moderato : accompagne les jeunes parents en séparation. Face aux questionnements des parents pour trouver la meilleure organisation (garde alternée, âge de l'enfant, ..) pour garantir le bon développement de l'enfant, vers qui orienter les familles ? => vers l'EPE, plutôt que la PMI.

Questionnement des participants sur les souhaits de thématiques pour l'année 2023 :

Pascale LEROY-SALORT parle du Handicap/inclusion dans les temps périscolaires ou crèches ;

Marcos SIERA parle de l'accompagnement des parents sur le déni, le cheminement des parents, aider les parents à voir une difficulté de leur enfant.

Fin de la réunion